

Article Ier

Sont inscrits sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général l'étang de Raffand et ses rives à Gimel (Corrèze).

Parcelles cadastrales visées : 837 à 859 - 864 - 866 à 873 - 875 à 880 - section C.

Pour copie conforme
Le Chef du Bureau des
Sites,

Coumelle

Par délégation
Le Conseiller d'Etat
Secrétaire Général des Beaux-Arts,

signé : L. HAUTEBOEUR